



Directives pour les expositions nationales de degré III et II

Généralités

Le responsable pour la classe de la jeunesse est en liaison avec la commission de philatélie pour la jeunesse (JUKO), à laquelle il s'adresse pour toutes questions concernant la jeunesse. Les adresses des membres de la JUKO sont indiquées en annexe.

Nombre de cadres

En règle générale, le nombre de cadres pour les jeunes exposants aux expositions nationales de degré III & II se monte à 10% de ceux de la classe des adultes.

Inscription

Les jeunes exposants doivent être inscrits par leur moniteur auprès de la JUKO. Celle-ci est habilitée à accepter ou refuser une collection de junior. Elle annonce les collections acceptées au commissaire de l'exposition dans les délais prévus.

Expédition des collections

Le comité d'organisation envoie le nombre d'enveloppes nécessaires avec les instructions pour l'expédition, directement aux moniteurs de jeunesse. Les collections exposées sont toujours renvoyées aux moniteurs de jeunesse. Les frais de port du renvoi des collections de jeunesse sont pris en charge par les organisateurs (CO).

Formulaires d'évaluation

Les formulaires d'évaluation à remplir par le jury sont fournis par la JUKO (responsable des expositions) aux membres du jury.

Assurance

Le montant à assurer pour les collections des juniors est communiqué par la JUKO au commissaire de l'exposition. Les primes d'assurance sont prises en charge intégralement par les organisateurs (CO).

Jury

Les membres du jury pour la jeunesse sont définis par la JUKO et annoncés directement aux responsables de la Fédération pour les expositions. Ils sont placés sous l'autorité administrative du président de l'ensemble du jury. Les collections exposées sont évaluées conformément aux règlements et directives de la JUKO.

Cérémonie d'inauguration

Les jeunes exposants et leurs moniteurs sont invités à la cérémonie d'inauguration. Le Président et le responsable pour les expositions de la commission de jeunesse y sont également invités.



Catalogue de l'exposition

Un catalogue de l'exposition est envoyé à chaque jeune exposant par l'intermédiaire de son moniteur, ainsi qu'à ce dernier. Le Président de la JUKO et le responsable des expositions de la jeunesse reçoivent également un catalogue.

Diplômes et Médailles

Chaque jeune exposant recevra également le diplôme et la médaille de l'exposition. Le CO est responsable de l'impression et la mise à disposition de ces éléments.

Palmarès

Lors d'une exposition nationale de degré III, le palmarès pour la jeunesse a lieu avec celui des adultes. Celui des juniors devrait précéder celui des adultes.

Si lors d'une exposition-concours de degré II, le palmarès des adultes a lieu au cours d'une soirée de gala, le palmarès de la jeunesse est donné séparément le dimanche. En général, le palmarès commence à 11h00.

Cartes d'exposants

Celles-ci sont remplies par le responsable pour les expositions de la JUKO.

Protocoles

Un exemplaire du protocole des séances de comité est à envoyer au Président et au responsable pour les expositions de la JUKO.

Répartition des classes d'âge

Voir Répartition des classes d'âge

Documents annexes

- Répartition des classes d'âge
- Règlement pour les expositions nationales de degré II
- Règlement pour les expositions nationales de degré III
- Formulaire d'annonce pour les expositions nationales de degré II
- Formulaire d'annonce pour les expositions nationales de degré III
- Directives pour les expositions nationales de degré III et II
- Directives pour l'évaluation des collections de la Jeunesse
- Règlement d'exposition de la FSPS
- Adresses des membres de la JUKO